

AVENANT N°3 marché 17.133**Prestations de maîtrise d'œuvre en matière d'aménagement paysager et d'infrastructure sur la rive droite, secteur de PRATGRAUSSALS****A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)****Mairie d'Albi**

16, Rue de l'Hôtel de Ville

81023 ALBI Cedex 9

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement conjoint :

Mandataire :

SARL EXIT PAYSAGISTES ASSOCIES -204 cours Saint Louis 33000 BORDEAUX

Tel. 05 33 05 14 21 contact@exitpaysagistes.com

N° SIRET 449 704 709 00038

Cotraitants :

SARL ALDEBERT VERDIER ARCHITECTES (AVA) - 46, rue de Turenne 33000 BORDEAUX

Tel. 09 65 10 81 10 ava@aldevertverdierv.com

N° SIRET 530 673 102 00022

SELARL MA-GEO MOREL Associés – 51 Bd de Strasbourg CS60029 59044 LILLE

Agence sud, 39 rue Robert CAUMONT Bureau du Lac 2 Bât Q 33300 BORDEAUX

Tel. 05 24 07 50 09 contact@ma-geo.fr

N° SIRET 316 112 317 00078

FEST ARCHITECTURE / CONSTRUCTO SKATEPARK - 74 rue des Bons Enfants 13006 MARSEILLE

Tel. 09 50 03 92 65 agence@construto.com

N° SIRET 530 807 163 00015

ON – Agence de conception Lumière - 79, rue du dessous des berges 75013 PARIS

Tel. 09 50 70 19 94 on@agence-on.com

N° SIRET 507 425 379 00025

C - Objet du marché public

Objet du marché public ou de l'accord-cadre : Prestations de maîtrise d'œuvre en matière d'aménagement paysager et d'infrastructure sur la rive droite secteur de Pratgraussals à Albi.

Date de la notification du marché public : 7 décembre 2017

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à l'achèvement et la validation finale par le représentant du maître d'ouvrage de la dernière phase ou tranche optionnelle affermie, ou à défaut à la fin du délai maximum d'affermissement des tranches optionnelles.

Montant total du marché initial :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 406 851,19 €
- Montant TTC : 488 221,43 €

Par avenant n°1, notifié le 2 août 2018, les délais d'exécution des prestations ont été revus ainsi que les modalités de versement des acomptes, sans modification financière.

Par avenant n°2, notifié le 08/03/2019, le montant des honoraires a été réévalué, conformément à l'article 7-1 du CCAP qui stipule qu'à l'issue des études d'Avant-Projet (AVP), le coût prévisionnel définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre est fixé au regard du montant prévisionnel définitif des travaux et fournitures. Ainsi la rémunération a été établie selon la décomposition par tranches et périmètres ci-dessous.

	Honoraires Initiaux € TTC	Evolution € TTC	Taux d'évolution	Honoraires définitifs € TTC
Tranche ferme	200 804,53	28 147,87	+ 14,02 %	228 952,40
Tranche optionnelle 1- Périmètre1-1 Parc de stationnement multimodal Missions : ACT/VISA/DET /AOR	52 610,57	<i>identique</i>		52 610,57
Tranche optionnelle 2- Périmètre P 1-2 Voies d'accès passerelle/parc Missions : ACT/VISA/DET /AOR	48 034,04	6 862,43	+ 14,29 %	54 896,47
Tranche optionnelle 3- Périmètre P2.1 Equipements Missions : ACT/VISA/DET /AOR	113 417,38	33 481,69	+ 29,52 %	146 899,07
Tranche optionnelle 4 - Périmètre P2.2 Plateau événementiel et ferme Missions : ACT/VISA/DET /AOR	48 154,91	3 890,98	+ 8,08 %	52 045,88
Tranche optionnelle 5- Périmètre P1-1 Dossiers administratifs	13 200,00	<i>identique</i>		13 200,00
Tranche optionnelle 6- Périmètre P 2-1 Dossiers administratifs	12 000,00	<i>identique</i>		12 000,00
TOTAL € TTC	488 221,43	72 382,96	+ 14,83 %	560 604,39

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Afin de répondre aux prescriptions de l'Etat en matière de gestion des eaux pluviales sur le site de Pratgraussals (Dossier loi sur l'eau), un bassin de régulation des eaux pluviales a été créé à proximité du lac. Ce bassin non prévu initialement a nécessité des études de conception afin de l'intégrer au site. Ainsi, la maîtrise d'œuvre de l'opération a établi les plans et a assuré le suivi de sa réalisation.

Aussi, il convient de rémunérer cette prestation supplémentaire dont le montant après négociation s'élève à : 2 244,00 € TTC

L'établissement du dossier de consultation des entreprises sur le périmètre des rues Lamothe, Cassin et chemin de Pratgraussals (périmètre P1-2 mission ACT) a nécessité une reprise importante. En effet, le service Éclairage de l'Agglomération a souhaité, pour optimiser les coûts d'investissement et la maintenance, que soit modifié le matériel d'éclairage (hauteur des mâts et type) initialement validé. Ainsi, après l'établissement d'un premier dossier, l'équipe de maîtrise d'œuvre a procédé à une nouvelle étude d'éclairage, a redimensionné et adapté le projet des réseaux et des aménagements, et a modifié les pièces graphiques et écrites du dossier.

Aussi, il convient de rémunérer cette prestation supplémentaire dont le montant après négociation s'élève à : 6 657,00 € TTC

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 7 417,50 €
- Montant TTC : 8 901,00 €

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 474 587, 83 €
- Montant TTC : 569 505,39 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 1,82 %
- % d'écart cumulé des avenants : + 16,65 %

Modalités de paiements :

Le versement des honoraires, objets du présent avenant, s'effectuera selon le tableau de répartition par cotraitants ci-dessous, sur présentation d'une facture distinguant la conception du bassin et la reprise du DCE des rues Lamothe, Cassin et chemin de Pratgraussals.

Avenant n°3 Honoraires	EXIT PAYSAGISTES	MA-GEO MOREL	ON	Total €	TVA	Total € TTC
Conception du bassin de rétention	1 070,00	800,00		1 870,00	374,00	2 244,00
Reprise du DCE Lamothe, Cassin et chemin de Pratgraussals.	1 390,00	2 400,00	1 757,50	5 547,50	1 109,50	6 657,00
€ HT	2 460,00	3 200,00	1 757,50	7 417,50	1 483,50	8 901,00
TVA	492,00	640,00	351,50			
€ TTC	2 952,00	3 840,00	2 109,00			

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Guillaume LOMP, Paysagiste DPLG Cogérant de la société EXIT Paysagistes Associés mandataire du groupement	A Bordeaux le 01/09/21	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

PAYSAGISTES ASSOCIÉS
 Claire Gilot & Guillaume Lomp
 S.A.R.L. AU CAPITAL DE 7500 EURCS
 204 COURS ST-LOUIS 33300 BORDEAUX
 SIRET 449 704 709 00038 - APE 711 7
 R.C.S. BORDEAUX 2012B00038

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : ALBI , le

Signature